



CAP locale du 14 novembre 2013

Liste aptitude 2014 à contrôleur

Le compte rendu CGT

Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le président,

Au-delà du point unique de l'ordre du jour, la liste d'aptitude, il nous semble nécessaire d'évoquer la situation générale dans nos services en cette fin 2013, et de rappeler le contexte dans laquelle elle s'inscrit à savoir la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2 564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

Cette situation crée des tensions sur l'exercice des missions et les conditions de travail se dégradent : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, nombre d'articles et d'opérations comptables...

De plus, le contexte actuel de contestation de la politique fiscale menée par le gouvernement et le parlement pèse sur les conditions de travail des agents. Ils sont clairement désignés comme la cible de tous les mécontents de cette politique et de tous les « poujadistes » anti-fonctionnaires et anti-fiscalité. Ainsi, des dégradations ont été perpétrées contre les biens des agents et les locaux du CFP Magenta le 5 novembre par des manifestants des centres équestres. Elles ne peuvent être tolérées. La CGT réitère sa demande de protection des agents face à ce type de situation, qui risque fort de se reproduire dans les prochaines semaines, tant à Magenta que dans les autres sites du département.

Les agents que nous rencontrons dans les postes et services nous disent leur désarroi face à l'évolution de notre administration, leur impression de ne plus savoir où on va et quel est notre avenir à moyen terme, voire à court terme. Les fermetures annoncées du SPF de Vitré et de la trésorerie de La Guerche sont ressenties par eux comme une nouvelle étape de la démolition des services publics, qui préfigure pour les années à venir de grands bouleversements dont les agents seront les premières victimes : dans leurs emplois, dans leurs carrières et dans leurs conditions de vie et de travail.

Dans ce cadre d'augmentation des charges de travail et d'absence de visibilité pour leur avenir et celui de leurs missions, les agents nous disent aussi leur impression d'absence totale de reconnaissance de la part de la direction et des politiques. Le point d'indice est gelé depuis juillet 2010, le plan de qualification ministériel se réduit comme peau de chagrin... La liste d'aptitude 2013, qui a vu les volumes de promotion diminuer fortement, (comme les tableaux d'avancement) en est la démonstration.

Les listes d'aptitude au titre de 2014 sont totalement unifiées sans aucune distinction par filière et sont élaborées en mettant en œuvre des règles de gestion harmonisées.

Finie la garantie de rester dans le département pour les collègues promus en B de la filière gestion publique. La fusion devait pourtant nous proposer une harmonisation par le haut, selon le mode le plus favorable de chaque filière.

Ces agents promus contrôleurs seront appelés à participer aux mouvements de mutation de l'année 2014 et seront classés selon la règle de l'ancienneté administrative. Ils pourront faire des vœux en nombre illimité par RAN (Résidence d'Affectation Nationale)-mission/structure.

Certes ils peuvent bénéficier du dispositif de priorité pour rapprochement externe, mais ils ne sont pas assurés de revenir ni dans le poste, ni dans le département d'origine.

Le blocage des rémunérations et les suppressions massives d'emplois continuent. Quel que soit le gouvernement, notre administration reste sur l'autel des sacrifices au nom de l'austérité et de l'exemplarité.

Alors, par besoin de reconnaissance, pour conforter leur pouvoir d'achat, surmonter les difficultés financières du quotidien et améliorer leur futur niveau de pension, les collègues postulent aux listes d'aptitude et passent des concours.

La CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Nous revendiquons la transformation de la liste d'aptitude en un véritable examen professionnel (sans limitation de place).

Dans le cadre de cette CAP et de cet exercice qui s'impose à nous, la CGT entend agir afin d'assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

Cette sélection repose essentiellement sur une évaluation-notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations et du tableau synoptique est très variable d'un évaluateur à l'autre. Or, cette évaluation avec ces appréciations est l'élément essentiel qui permet de sélectionner les postulants...

A noter aussi que la « bonne » volonté des chefs de service de promouvoir leurs agents est aussi un élément primordial !

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés «excellent» ; le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Pour toutes ces raisons, bien que ne contestant en aucun cas la qualité des agents qui seront classés à l'issue de cette CAP, les élu(e)s CGT voteront contre la liste que vous proposerez.

Les élus de la CGT ont remis une pétition des collègues de la Trésorerie de Dinard dénonçant le non remplacement de 2 agents début 2014.

Ils alertent la direction sur la dégradation de leurs conditions de travail et sur les difficultés à remplir leurs missions de service public.

Concernant l'établissement de la liste d'aptitude, la direction a examiné les dossiers filière par filière pour la dernière année.

Tous les agents promus seront appelés à participer au mouvement national de mutation 2014. La direction a rappelé les modalités de mobilité géographique et fonctionnelle. En cas de refus par le proposé avant la CAP nationale, l'agent conserve son poste. Si ce refus intervient après la CAP nationale, l'agent sera à la disposition du directeur sans résidence dans son département.

La liste d'aptitude demeure une sélection complémentaire mais minoritaire par rapport aux concours.

Les candidats :

- Filière fiscale : 66 candidats (67 en 2012)
- Filière gestion publique : 170 candidats (210 en 2012)

Le risque d'une « mutation forcée » a freiné des candidatures.

Les réunions collectives d'information des agents pouvant être candidats ont réuni une centaine de participants. Une vingtaine d'agents ont bénéficié d'un entretien individuel.

La CAP locale avait pour but de proposer une liste de noms pour la CAP nationale qui devra, fin du 1er trimestre 2014, arrêter la liste d'aptitude définitive pour une nomination au 1er septembre 2014.

La direction générale a indiqué un quota potentiel de 23 agents pour le département dont les 18 agents sélectionnés et non retenus l'année dernière.

La direction régionale a proposé de retenir 30 candidatures dans cette CAP.

Les agents classés au delà de la 19ème place ne sont pas assurés d'être nommés au 1er septembre 2014 mais seront prioritaires sur la prochaine liste d'aptitude.

Dans le contexte actuel de rigueur qui frappe durement les budgets, la CGT confirme ses inquiétudes quant au contingentement des promotions qui ne cesse de dégringoler.

Dans le débat, les représentants du personnel ont défendu de nombreux dossiers. La CGT a ainsi permis à plusieurs agents d'accéder à la liste des « excellents » et à d'autres de passer de « à revoir » à « très bon ».

Le critère de notation étant maintenant prépondérant, nous invitons les agents à être très vigilants dans leur entretien d'évaluation et à ne pas hésiter à faire appel.

La CGT a dénoncé les déclassements d'office de la direction d'une quinzaine d'agents de « très bon » à « à revoir » sans consultation des élus du personnel.

La CGT a finalement obtenu leur réintégration mais condamne cette pratique qui a empêché la possibilité de présenter des candidats en excellents.

La CGT et ses élus sont à votre disposition. Tant pour la notation que pour les listes d'aptitude, confiez-nous la défense de vos dossiers.

Comme annoncé dans notre déclaration liminaire, les élus CGT ont voté contre les listes issues de la CAP, sans remettre en cause la qualité des agents retenus, auxquels nous adressons nos félicitations. Ils pourront compter sur la CGT pour défendre leur dossier pour leur affectation.

Les élus CGT : Nicole VIDAL – Martine LEBEHOT – Catherine HOUDIN – Nathalie RIBREAU – Christophe ROUSSEL – Hervé COUVERT

LISTE DES AGENTS CLASSES « EXCELLENT » PAR ORDRE DE CLASSEMENT.

N°	NOM	PRENOM	Filière	Affectation
1	FORTIN	Catherine	FF	SIP Rennes Ouest
2	BROSSAY	Régine	FGP	CSP CHORUS
3	LE BRONZE	Claudine	FGP	TCA
4	ROUSSEL	Thierry	FF	SIE Rennes Est
5	LE COEDIC	Anne	FGP	DRFIP Q2CL
6	GIBOIRE	Monique	FGP	CHU
7	DELANNOY	Alain	FF	SIE Saint Malo Sud
8	BAYARD	Dominique	FGP	TR DOL
9	BEAULIEU	Véronique	FGP	DRFIP Liaison-Rem.
10	GALLIC	Sabine	FGP	DRFIP dépenses
11	BOURHIS	Pascale	FGP	TPM Saint Malo
12	HONNET	Evelyne	FGP	TCA
13	BERTIN	Fabienne	FF	SIP Rennes Nord
14	SAUBIN	Soizic	FGP	Paierie Régionale
15	FERCHAUD	Sylvie	FF	SIP Rennes Est
16	CHALLOIS	Karine	FGP	DRFIP RH
17	BOISSIERES	Jean-Marc	FF	SIP Rennes Est
18	PODEUR	Pascal	FGP	CHU
19	CŒUR-QUETIN	Isabelle	FF	DRFIP RH
20	DOUA	Sylvain	FGP	RBE
21	LEBIGOT	Jean-Claude	FF	SPF Fougères
22	DAEVELOOSE	Marie-Thérèse	FGP	TCA
23	GUIDEL	Ronan	FF	SIE Rennes Ouest
24	GRIGNON	Christian	FF	SIE Vitré
25	BARDON	Jocelyne	FGP	Trésorerie Dinard
26	RICAUD	Sylvie	FF	SIE Fougères
27	PRIGENT	Véronique	FGP	CEA
28	CADEC	Françoise	FGP	TPM Rennes
29	BOURHIS	Laurent	FF	Division particuliers
30	COURANT	Gilles	FGP	DRFIP Liaison-Rem.

Questions diverses : Sur les dernières demandes de mutations de la filière FGP (ancienneté de la demande) la direction attend les directives de Bercy. En fin d'année, seront organisées des réunions relatives nouvelles règles de gestion.